



COMMUNE DE HOENHEIM

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2020

(Art.107 de la loi NOTRe N°2015-991 du 17 août 2015)

L'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Hoenheim ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

1 – Eléments de contexte

Hoenheim est une commune de 11 289 habitants appartenant à l'Eurométropole de Strasbourg.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2020 de la commune de Hoenheim sera présenté au Conseil municipal le 9 décembre 2019.

Il peut être consulté sur simple demande au service des Finances de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

2 – Priorités du budget

Les priorités avaient été annoncées dans le débat d'orientations budgétaires avec un objectif : élaborer le budget 2020 sans aucune hausse des taux de fiscalité ni appel à l'emprunt.

Les points essentiels sont par conséquent :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement avec :
 - La stabilité de la masse salariale
 - La poursuite des recherches d'économies dans la gestion des services
- Des recettes de fonctionnement marquées par :
 - Le maintien des taux des 3 taxes communales (taxes foncières et taxe d'habitation) dans un contexte de baisse des concours de nos partenaires financiers

- La suite du programme d'investissement commencé les années précédentes (création d'une maison de la musique, rénovation du groupe scolaire Bouchesèche, création de vestiaires et d'un club-house au Centre omnisports « Le chêne », rénovation/extension du Centre socioculturel de Hoenheim).

3 – Ressources et charges de fonctionnement : évolution, structure

a) Les dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général :	1 865 557,00 €	22,79 % des dépenses réelles de fonctionnement	-0,23 % par rapport au budget de l'année 2019
Charges de personnel :	4 957 650,00 €	60,55 % des dépenses réelles de fonctionnement	+0,33 % par rapport au budget de l'année 2019
Atténuations de produits :	530 300,00 €	6,48 % des dépenses réelles de fonctionnement	+0 % par rapport au budget de l'année 2019
Autres charges de gestion courante :	769 981,26 €	9,40 % des dépenses réelles de fonctionnement	+1,14 % par rapport au budget de l'année 2019
Charges financières :	55 000,00 €	0,67 % des dépenses réelles de fonctionnement	-15,38 % par rapport au budget de l'année 2019
Charges exceptionnelles :	9 000,00 €	0,11 % des dépenses réelles de fonctionnement	-11,76 % par rapport au budget de l'année 2019

b) Les recettes de fonctionnement

Atténuation de charges :	30 000,00 €	0,34 % des recettes réelles de fonctionnement	-57,75 % par rapport au budget de l'année 2019
Produits des services :	1 211 520,00 €	13,88 % des recettes réelles de fonctionnement	+2,00 % par rapport au budget de l'année 2019
Impôts et taxes :	5 695 250,00 €	65,23 % des recettes réelles de fonctionnement	+0,20 % par rapport au budget de l'année 2019
Dotations et participations :	1 582 684,00 €	18,13 % des recettes réelles de fonctionnement	-1,28 % par rapport au budget de l'année 2019
Autres produits de gestion courante :	210 945,00 €	2,42 % des recettes réelles de fonctionnement	+10,66 % par rapport au budget de l'année 2019

Produits exceptionnels : 100,00 €
0,001 % des recettes réelles de fonctionnement
-99,12 % par rapport au budget de l'année 2019

4 – Montant du budget consolidé

Le budget primitif 2020 s'équilibre à 8 734 599,00 € en section de fonctionnement et 3 482 609,54 € en section d'investissement. Il n'y a pas de budget annexe.

5 – Crédits d'investissement

Au budget primitif 2020, les dépenses de la section d'investissement sont de 3 482 609,54 €, dont 3 203 433,60 € de dépenses d'équipement. Outre le remboursement du capital des emprunts, ces crédits correspondent à diverses prévisions de travaux ou d'équipements (rénovation du groupe scolaire « Bouchesèche », rénovation maison et jardin rue Ring, éclairage public, véhicule pour les ateliers municipaux, etc), ainsi qu'à la poursuite des autorisations de programme suivantes :

- rénovation de l'école maternelle du centre et création d'une maison de la musique,
- création de vestiaires et d'un club-house au Centre omnisports « Le chêne »,
- rénovation et extension du Centre socioculturel de Hoenheim.

L'Etat devrait participer par le versement du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), pour environ 400 000,00 €.

6 – Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et de l'épargne nette

Dans les prévisions du budget primitif 2020, l'épargne brute est de 488 010,74 €. L'épargne nette prévisionnelle est de 212 934,80 €.

7 – Niveau d'endettement de la collectivité

Au 1^{er} janvier 2020, la dette de la commune de Hoenheim s'élève à 1 672 562,09 €, soit 148,16 € par habitant, alors que la moyenne de la strate s'élevait en 2018 à 864 € par habitant.

8 – Capacité de désendettement

Dans les prévisions du budget primitif 2020, la capacité de désendettement (rapport entre épargne brute et encours de la dette) est de 3,43 ans.

9 – Niveau des taux d'imposition

Les taux des impôts locaux sont maintenus en 2020 par rapport à 2019 :

- Taxe d'habitation : 17,32%
- Taxe sur le foncier bâti : 17,14 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 71,12 %.

10 – Principaux ratios

Les principaux ratios inscrits au budget primitif 2020 sont :

- Dépenses réelles de fonctionnement / population = 725,26
- Produit des impositions directes / population = 436,70
- Recettes réelles de fonctionnement / population = 773,36
- Dépenses d'équipement brut / population = 283,77
- Encours de la dette / population = 148,16
- Dotation globale de fonctionnement / population = 69,09
- Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement = 60,55 %
- Marge d'autofinancement courant = Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette / Recettes réelles de fonctionnement = 96,93 %
- Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement = 36,69 %
- Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement = 19,16 %

11 – Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Au 1^{er} janvier 2020, 144 emplois budgétaires seront ouverts (92 à temps complet et 52 à temps non complet). Les effectifs pourvus représenteront 100,86 « équivalent temps plein », dont 3 emplois fonctionnels (DGS, DGAS, DST) et une collaboratrice de cabinet du maire.

83% du personnel sont des agents titulaires.

Le personnel communal est ventilé comme suit :

- Filière administrative : 30 postes
- Filière technique : 40 postes
- Filière sociale : 34 postes (agents rattachés au service petite enfance et au service des affaires scolaires)
- Filière médico-sociale : 4 postes (service petite enfance)
- Filière culturelle : 17 postes (école de musique)
- Filière animation : 23 postes (20 agents rattachés au service des affaires scolaires et 3 au service jeunesse)

Les charges de personnel prévisionnelles pour 2020 représentent 4 957 650,00 €.

Fait à Hoenheim, le 2 décembre 2019

Vincent DEBES

Maire de Hoenheim

Vice-président de l'Eurométropole